

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2008

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille huit, le vingt et un février, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20 h 30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire

Présents : Jean DE LA CRUZ, Philippe CARDIN, Bernard ANSELMINO, Georges BIBOUD, Monique LAARMAN, Marc ROSSET, Geneviève LEHMANN, André TAVEL-BESSON, Jean-Jacques ARNAUD, Christiane NARP, Martine KOHLY, Bernard CHATAING, Marlène BOURNE

Pouvoirs : Christine SEIDENBINDER, pouvoir à Bernard ANSELMINO
Jean-Claude RIFFLARD, pouvoir à Jean de la CRUZ
Virginie LAGARDE, pouvoir à Marlène BOURNE

Absents : Daniel LEMBOUCHER, Nicole COHARD, Michel DAVALLET, René BADIN, Chantal DARBON, Marie-Christine PAPAIZIAN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2007

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce procès-verbal.

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 01/2008 – <u>BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Rapporteur : Philippe CARDIN
---	-------------------------------------

Monsieur Philippe CARDIN, Adjoint au Maire chargé des Finances Communales, indique qu'au compte administratif 2007 du budget communal, le résultat positif de la section de fonctionnement s'est élevé à 2 460 384,43 euros et que le déficit de la section d'investissement s'est élevé à 726 449,66 euros auquel s'ajoute la neutralisation des ICNE effectuée en fin d'exercice 2006 pour la première année d'obligation (Allevard étant une commune dont la population est supérieure à 3500 habitants).

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'affecter au Budget Primitif 2008 le résultat de fonctionnement d'un montant de 2 460 384,43 euros en réserve au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" pour un montant de 994 269,66 euros et en report de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 1 466 114,77 euros.

Délibération n° 02/2008 – <u>DEBAT</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

<u>D'ORIENTATION BUDGETAIRE</u>	
--	--

Monsieur Philippe CARDIN, Adjoint au Maire chargé des Finances présente au Conseil Municipal les axes de travail de l'année 2008.

Le Conseil Municipal atteste de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

<u>Délibération n° 03/2008 – EMPRUNT : DELEGATION AU MAIRE</u>	
---	--

Rapporteur : Philippe CARDIN

Monsieur Philippe CARDIN, Adjoint au Maire chargé des Finances Communales, indique qu'une consultation est actuellement en cours auprès de différents organismes bancaires pour la mise en place de deux emprunts d'un montant total de 3 600 000 euros destinés à financer la construction de la nouvelle salle Joseph Casserra.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de souscrire les deux emprunts d'un montant total de 3 600 000 euros aux conditions les plus favorables pour la commune d'Alleverd et l'autorise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer les contrats de prêt à intervenir et tout document annexe nécessaire.

<u>Délibération n° 04/2008 – RESIDENCE LE BERLIOZ : BAIL A INTERVENIR</u>	
--	--

Rapporteur : Georges BIBOUD

Sur proposition de Monsieur Georges BIBOUD, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide de louer à Monsieur Jean-Noël FABIEN un garage situé dans la Résidence le Berlioz moyennant un loyer mensuel de 70 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

<u>Délibération n° 05/2008 – GARDERIE MUNICIPALE « LES PETITS LOUPS » : CONTRAT DE MAINTENANCE</u>	
---	--

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des travaux propose au Conseil Municipal de signer un contrat de maintenance avec la société CLIM' DE CHARTREUSE pour les 12 climatiseurs de la garderie municipale « les petits loups ».

Monsieur l'Adjoint au Maire indique que l'entreprise CLIM' DE CHARTREUSE a, dans le cadre de la construction de cette structure d'accueil, mis en place l'installation et assuré depuis l'ouverture les différentes interventions.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance à intervenir pour un an avec la société CLIM' DE CHARTREUSE pour un montant de 620 € H.T.

<u>Délibération n° 06/2008 – BAIL EMPHYTEOTIQUE</u>	
--	--

Rapporteur : Philippe CARDIN

Monsieur Philippe CARDIN, Adjoint au Maire chargé du Développement Economique rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Michel GUIDET a créé un restaurant dans le parc de l'Ermitage.

Monsieur l'Adjoint au Maire indique que la Commune d'Allevard a décidé de garder la maîtrise foncière de ce tènement.

Aussi, il propose que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique.

Le Conseil Municipal charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger le bail emphytéotique à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Délibération n° 07/2008 – <u>CENTRE EQUESTRE</u>	Rapporteur : Jean de la CRUZ
---	-------------------------------------

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint indique au Conseil Municipal que dans le cadre de leur projet d'extension, les Ecuries Pony Club du Bréda ont donné leur accord pour se porter acquéreur du centre équestre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer aux Ecuries Pony Club du Bréda le terrain cadastré AB n° 66.

Le Conseil Municipal décide, après avoir rappeler que France Domaine a procédé à l'évaluation du centre équestre cadastrée AB n° 280 pour un montant de 70 000 €, de vendre le centre équestre cadastré AB n° 280 aux Ecuries Pony Club du Bréda sur les bases suivantes :

- Prix de vente : 85 000 €
- Frais de notaire à la charge de l'acquéreur
- Il sera spécifié que la destination de ce bien ne pourra en aucune manière être modifiée en cas de vente.

Il décide également de louer aux Ecuries Pony Club du Bréda le terrain cadastré AB n° 66 sur les bases suivantes :

- Durée : 15 ans
- Montant du loyer : 1 € symbolique par an
- A charge pour les Ecuries Pony Club du Bréda d'entretenir le terrain.
- Frais d'acte à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger les actes notariés à intervenir (acte de vente et bail de location) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de vente et le bail de location à intervenir.

URBANISME – FONCIER

Délibération n° 08/2008 – <u>COUPES DE BOIS : MARTELAGE DE LA PARCELLE 24</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire demande à l'Office National des Forêts, sur proposition du Technicien Forestier en charge des forêts communales, de procéder au martelage de la parcelle 24 (montagne du Collet) en remplacement des parcelles 16 et 17 qui sont actuellement occupées par les travaux pour la création du collecteur d'eaux usées du Collet d'Alleverd.

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2008 au martelage des coupes en parcelle 24 pour vente des bois sur pieds en remplacement des parcelles 16 et 17.

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 09/2008 – <u>MISE EN PLACE D'UN CHAPITEAU</u>	Rapporteur : Jean de la CRUZ
--	-------------------------------------

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint indique que dans l'attente de la construction de la nouvelle Salle Joseph Casserra et afin de répondre aux besoins des associations, un chapiteau sera installé à Alleverd du 10 avril au 15 juin 2008.

Une consultation a été réalisée avec publicité dans le journal les Affiches de Grenoble et du Grésivaudan.

Monsieur le Maire-Adjoint propose de retenir la SARL MONIN PLANTIER pour un montant de 28 973,96 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la SARL MONIN PLANTIER pour un montant de 28 973,96 € T.T.C.

Délibération n° 10/2008 – <u>CONVENTION A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION EMBELLIR ALLEVARD</u>	Rapporteur : Jean de la CRUZ
--	-------------------------------------

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint indique qu'en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2001, l'autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 22 000 euros a l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

L'association Embellir Alleverd bénéficiant d'une subvention d'un montant de 22 000 € entre dans ce cas de figure.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 22 000 € à l'Association Embellir Alleverd et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Embellir Alleverd.

Délibération n° 11/2008 – <u>OFFICE DU TOURISME : SUBVENTION 2008</u>	Rapporteur : Philippe CARDIN
--	-------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Philippe CARDIN, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal décide de verser à l'Office du Tourisme pour l'année 2008 la subvention suivante :

- 217 958 € soit une augmentation de 1 % par rapport à la subvention 2007 (215 800 €)

Il indique que cette subvention sera versée sur la base suivante :

- janvier à novembre 2008 : 19 000 € par mois
- décembre 2008 : 8 958 €

Le Conseil Municipal décide de verser à l'Office du Tourisme une subvention exceptionnelle de 1 410 € (versement à l'office du tourisme des droits de place dans le cadre du Marché de Noël) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Délibération n° 12/2008 – <u>SUBVENTION</u>	Rapporteur : Jean de la CRUZ
--	-------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Amicale Boules d'Allevard afin de participer au succès du concours organisé en février.

Délibération n° 13/2008 – <u>SUBVENTION</u>	Rapporteur : Jean de la CRUZ
--	-------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 352 € à l'association du Petit Pont de Bois.

Délibération n° 14/2008 – <u>SUBVENTION</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 6 000 € à l'Association ORION.

Délibération n° 15/2008 – <u>SUBVENTION</u> <u>2008</u>	Rapporteur : Jean de la CRUZ
--	-------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint chargé de la Vie Associative, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 12 000 € à l'association Allevard Evènements dans le but de permettre à cette association d'installer une patinoire, place de la Résistance, pendant les vacances de février.

TRAVAUX

Délibération n° 16/2008 – <u>EPARAGE DES</u> <u>VOIES COMMUNALES</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux, le Conseil Municipal décide de choisir pour une durée d'un an la Société T.R.V. représentée par Monsieur Thierry REYMOND au tarif horaire de 48 euros H.T..

**Délibération n° 17/2008 –
FLEURISSEMENT 2008**

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux indique qu'une consultation dans le cadre de la procédure MAPA a été engagée concernant le fleurissement de la commune.

Une annonce légale est parue le 18 janvier 2008 dans le journal « les Affiches de Grenoble et du Grésivaudan.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de retenir l'entreprise PRIMFLORS :

- lot n° 1 : 4 719,76 € T.T.C.
- lot n° 2 : 8 616,72 € T.T.C.

Total : 13 336,48 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec l'entreprise PRIMFLORS.

**Délibération n° 18/2008 – MUR
D'ESCALADE**

Rapporteur : Jean de la CRUZ

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint chargé de la Vie Associative, propose au Conseil Municipal de solliciter de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade l'attribution d'une subvention de 15 000 € concernant la création d'un mur d'escalade dans la nouvelle salle CASSERRA.

Monsieur le Maire-Adjoint propose également que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le club d'escalade Bréda Roc la convention d'utilisation à intervenir.

Le Conseil Municipal sollicite de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade l'attribution d'une subvention de 15 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le club d'escalade Bréda Roc.

**Délibération n° 19/2008 –
AMENAGEMENT DE SECURITE SUR
LA RD 525 : CONTRAT DE MAITRISE
D'ŒUVRE**

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des travaux, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la D.D.E. pour un montant de 13 425,10 € T.T.C. concernant les travaux d'aménagement de sécurité au carrefour de la zone d'activité sur la route départementale n° 525.

Délibération n° 20/2008 –

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

<u>AMENAGEMENT DE SECURITE</u> <u>SECTEUR DE LA RATZ : CONTRAT DE</u> <u>MAITRISE D'ŒUVRE</u>	
--	--

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des travaux, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la D.D.E. pour un montant de 20 361,90 € T.T.C. concernant les travaux d'aménagement de sécurité secteur de la Ratz.

<u>Délibération n° 21/2008 – SALLE JOSEPH</u> <u>CASSERRA : MISSION DE</u> <u>COORDINATION SSI</u>	
---	--

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux, indique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de conclure une mission de coordination SSI concernant la construction de la salle Joseph CASSERRA.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Société AKSSION., pour un montant de 3 200 € H.T.

<u>Délibération n° 22/2008 – TRAVAUX</u> <u>CORRECTION TORRENTIELLE :</u> <u>DEMANDE DE SUBVENTION</u>	
---	--

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé l'eau et de l'assainissement propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général de l'Isère l'attribution d'une subvention concernant les travaux de correction torrentielle à réaliser sur les ruisseaux de Bayard Sud et Bayard Nord.

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général de l'Isère l'attribution d'une subvention pour les travaux de correction torrentielle à réaliser sur les ruisseaux de Bayard Sud et Bayard Nord.

<u>Délibération n° 23/2008 – TRAVAUX DE</u> <u>CORRECTION TORRENTIELLE</u>	
---	--

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau et de l'Assainissement rappelle que dans une délibération en date du 14 mai 2007, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec le cabinet BET Pierre GIROUD concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement hydraulique de protection contre les crues du ruisseau de Bayard.

Les montants du marché sont les suivants :

- mission de maîtrise d'œuvre : 9 926,80 € TTC
- réunion de préparation avec les riverains : 418,60 € T.T.C.
- réunion publique : 299 € T.T.C.

Or, le Tribunal de Grande Instance de Grenoble a ordonné la cession des contrats du cabinet BET Pierre GIROUD à la société E.R.G.H.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir autorisant le transfert du contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet BET Pierre GIROUD à la société E.R.G.H.

Délibération n° 24/2008 - <u>CONSTRUCTION D'UN CHALET D'ALPAGE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de construire un chalet d'alpage au lieu dit « les Crozets » dans la vallée du haut Veyton dans le but de permettre au berger de faire pâturer en altitude son troupeau sans avoir besoin de redescendre celui-ci tous les soirs au chalet de la Périoule.

Le coût des travaux (hors l'hélicoptage) s'élève à la somme de 13 000 € H.T. avec une subvention de 6 500 € de la Région Rhône-Alpes et de 3 000 € de l'Etat soit une dépense nette de la commune de 3 500 €.

Aussi, compte-tenu du montant des travaux, Monsieur l'Adjoint au Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention de 6 500 € de la Région Rhône-Alpes, ainsi qu'une subvention de 3 000 € de l'Etat.

Le Conseil Municipal propose de solliciter l'attribution d'une subvention de la Région Rhône-Alpes ainsi qu'une subvention de l'Etat concernant la construction d'un chalet d'alpage.

Délibération n° 25/2008 – <u>CONTRAT D'AFFERMAGE : AVENANT n° 1 A INTERVENIR</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'eau et de l'assainissement indique au Conseil Municipal que dans le cadre du raccordement du Collet d'Allevard au réseau d'eaux usées du SABRE, il est nécessaire de détourner le trop plein des sources.

Celui-ci sera alors dirigé vers le bassin tampon de Fontaine Terre.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal, dans le but de ne pas déséquilibrer financièrement le budget annexe du service de l'eau, de mettre en place, en accord avec le fermier, une facturation au m³ avec un plafond fixé à 5 500 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire-Adjoint à signer l'avenant n° 1 au traité pour l'exploitation par affermage du service de l'eau potable à intervenir avec la société VEOLIA Eau.

Délibération n° 26/2008 – <u>ALIMENTATION EN EAU POTABLE: MISE EN PLACE D'UN TURBIDIMETRE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau et de l'Assainissement propose au Conseil Municipal de mettre en place un turbidimètre ainsi qu'une vanne de régulation sur le réseau d'eau potable situé sur les ouvrages de traitement de Veyton.
Ceci rentre dans le cadre de l'amélioration de la distribution d'eau potable du réseau.

Une consultation a alors été engagée dans le cadre d'une procédure de M.A.P.A.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de retenir la société ROSNOBLET pour un montant de 19 823,51 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société ROSNOBLET pour un montant de 19 823,51 € T.T.C.

Délibération n° 27/2008 – <u>CONSTRUCTION DE LA SALLE JOSEPH CASSERRA : MARCHÉ NEGOCIE</u>	Rapporteur : Jean de la CRUZ
---	-------------------------------------

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint indique que le Conseil Municipal, dans une délibération en date du 10 décembre 2007 a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché public à intervenir avec la société CORNEVIN pour un montant de 207 404 € H.T.
Or le montant du marché s'élève à la somme de 207 404,25 € H.T.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec la société CORNEVIN pour un montant de 207 404,25 € H.T.

Délibération n° 28/2008 – <u>DEMANDE DE SUBVENTION : REMPLACEMENT DE LA PASSERELLE RUE DU PETIT PONT</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux indique que suite à un diagnostic de sécurité effectué par un organisme de contrôle, il est impératif de procéder au remplacement de la passerelle rue du Petit Pont.

Le coût des travaux s'élève à environ 110 000 € H.T.

Aussi, compte-tenu du montant des travaux à engager, Monsieur l'Adjoint au Maire propose de solliciter une aide financière de l'Etat.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la D.G.E. ainsi que l'aide financière du Conseil Général de l'Isère concernant les travaux à engager sur l'ouvrage d'art situé rue du Petit Pont.

Il adopte le plan de financement.

DIVERS

Délibération n° 29/2008 – <u>ORGANISATION DES ELECTIONS</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation des élections municipales et cantonales, Monsieur le Préfet a mis en place pour la commune d'Alleverd et pour le canton d'Alleverd une commission de propagande.

Cette instance est chargée :

- de la mise sous pli des enveloppes
- de l'envoi au plus tard le mercredi précédant le premier tour (le 05 mars 2008) et le cas échéant, le jeudi précédant le second tour (le 13 mars 2008) à tous les électeurs d'une circulaire et d'un bulletin de vote de chaque candidat ou liste
- de l'envoi dans chaque mairie, pour les élections cantonales, des bulletins de vote de chaque candidat.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise sous pli, la commission de propagande est renforcée par le personnel communal en charge des élections.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté à intervenir concernant l'organisation des élections cantonale et municipale et rappelle que pour les élections municipale et cantonale à Alleverd, les électeurs devront présenter obligatoirement une pièce d'identité.

Délibération n° 30/2008 – <u>AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd indique au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Paul PERRIER a saisi le Tribunal Administratif sur le bien fondé d'un arrêté municipal concernant le stationnement des camping-cars.

En réponse à cette requête, Monsieur le Maire propose de charger Maître LIGAS-RAYMOND, demeurant 23 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble de représenter la commune d'Alleverd et de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal charge Maître LIGAS-REYMOND, demeurant 23 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble de représenter la commune d'Alleverd et de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Délibération n° 31/2008 – <u>LAC DE LA MIRANDE : CONVENTION A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION AGREEE DE PECHE</u>	Rapporteur : Jean de la CRUZ
--	-------------------------------------

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint propose au Conseil Municipal de reconduire pour une durée de 15 ans la convention à intervenir avec l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Alleverd et de son canton concernant le lac de la Mirande à charge pour la société de l'aleviner régulièrement et d'en assurer le gardiennage.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Alleverd et de son canton concernant le lac de la Mirande.

Questions diverses

Monsieur le Maire remercie l'administration municipale pour le travail accompli depuis 7 ans avec compétence et loyauté.

Il remercie l'ensemble du personnel communal pour leur engagement quotidien auprès de la population à la fois dans les éléments de la vie quotidienne et aussi dans les moments difficiles (la crue du Bréda).

Monsieur le Maire tient également à remercier tous les conseillers municipaux pour leur assiduité pendant toute cette mandature.

La séance est levée à 22 heures.

Fait à Allevard, le 25 février 2008

Le Maire

Philippe LANGENIEUX-VILLARD